

Dans environ 80% des cas la contamination par le COVID 19, virus respiratoire se fait par les mains, la mesure barrière essentielle est donc le lavage fréquent des mains avec du savon ou par friction avec des solutions hydro-alcooliques.

Il faut également rappeler que le masque chirurgical porté par les malades ou les « cas contact » protège efficacement les personnes alentour. En effet, le virus ne se transmet pas dans l'air mais il est porté par les gouttelettes d'eau (lors de la toux ou de l'éternuement et de la parole) qui sont retenues par le masque chirurgical.

<p>Protection ambulancier/patient au sein du véhicule de transport</p>	<p><u>Le kit de protection dans les ambulances se compose de :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Paire de gants à usage unique non stérile et non poudrés de préférence, pour l'équipage- Masque FFP2 pour l'équipage avec vérification de sa bonne étanchéité, masque chirurgical pour le patient ou FFP2 si suspicion de COVID19- Sur blouse manche longue ou combinaison à usage unique- Charlotte ou capuche de protection (combinaison)- Lunettes de protection- Drap à usage unique pour le brancard- Gel hydro alcoolique
---	---

DANS LE VSL

Protection de l'ambulancier

Pour assurer un transport dans les conditions optimales de sécurité dans le contexte de crise sanitaire, le véhicule doit être muni au mieux d'un plexiglass ou d'une paroi transparente rendant étanche les deux zones du véhicule, l'avant et l'arrière.

Avant la prise en charge d'un patient, l'ambulancier doit être informé sur l'état de santé du patient en rapport avec la crise sanitaire du COVID19 et la présence de SYMPTOMES D'ALERTE même pris isolément :

- Fièvre >38°C
- Toux
- Gêne respiratoire
- Perte d'odorat
- Fatigue brutale
- Maux de tête
- Crampes musculaires

S'il y a suspicion de COVID19 avec des signes de détresse respiratoire, le patient doit être transporté par **une ambulance SMUR uniquement**.

Si le patient est asymptomatique

- Porter un masque de type chirurgical FFP1 ou FFP2, à changer entre chaque patient
- Porter des gants pour toute manipulation de patient et les jeter pour toucher le poste de conduite
- Faire un lavage de main ou se frictionner les mains avec la solution hydro alcoolique entre chaque changement de gants
- Faire effectuer au patient un lavage des mains complet au savon ou avec la solution hydro alcoolique avant de quitter le domicile
- Placer le masque chirurgical sur le patient et le fixer correctement. Il ne doit pas être quitté jusqu'à l'arrivée en chambre
- Aucun patient ne doit s'asseoir à côté de l'ambulancier
- Procéder à la mise en place d'un drap sur la banquette arrière du véhicule pour chaque patient et l'évacuer dans un sac de linge situé dans le coffre du véhicule (s'il est jetable, l'évacuer dans les déchets DASRI)
- Equiper le VSL d'un container DASRI pour évacuer les déchets potentiels.
- Réduire au minimum les conversations au sein du véhicule

Décontamination du véhicule et des surfaces

- Procéder au nettoyage désinfectant des véhicules entre chaque patient
- Avec un produit adapté virucide coronicide, nettoyant et désinfectant (norme NF EN 14476)
- En portant des gants propres
- Aérer le véhicule (fenêtres et portes grandes ouvertes)
- Terminer par la désinfection des poignées de porte et coffre

DANS L'AMBULANCE

En cas de prise en charge d'un patient suspect ou non il est indispensable de :

- Faire effectuer au patient un lavage des mains complet au savon ou avec la solution hydro alcoolique avant de quitter le domicile.
- Placer le masque chirurgical sur le patient et le fixer correctement. Il ne doit pas être quitté jusqu'à l'arrivée en chambre.

Protection de l'ambulancier

1 kit de protection pour chaque équipier (cf. composition ci-dessus page 1)

Le véhicule doit être également équipé de :

- Draps à usage unique pour le brancard
- Gel hydro alcoolique
- A la prise en charge d'un patient, l'ambulancier doit s'équiper d'une combinaison à usage unique qu'il met au-dessus de sa tenue habituelle
- Après un lavage de main, l'ambulancier met un masque en veillant bien à en respecter le sens et à pincer correctement le haut du masque afin d'éviter tout passage de gouttelettes
- Mettre une paire de gants jetables
- Si l'ambulancier est informé que le patient tousse, il veillera à porter une paire de lunettes de protection
- Faire effectuer au patient un lavage des mains complet au savon ou avec la solution hydro alcoolique avant de quitter le domicile
- Placer le masque chirurgical sur le patient et le fixer correctement. Il ne doit pas être quitté jusqu'à l'arrivée en chambre
- Lors de la présence du patient dans l'ambulance, il faut couper les échanges de ventilation/aération entre la cabine de l'ambulance et la cellule sanitaire
- Après l'installation du patient tout élément à usage unique doit être déposé en DASRI, suivi d'un lavage des mains à la solution hydro-alcoolique ou lavage eau et savon antiseptique des mains

Décontamination du véhicule et des équipements

- La désinfection de l'ambulance doit se faire selon le circuit propre vers sale, de l'intérieur vers l'extérieur avec un produit adapté virucide coronicide, nettoyant et désinfectant (norme NF EN 14476) avec port de gants propres qui seront jetés après la désinfection
- Pour la cellule sanitaire, procéder à une désinfection des parois à l'aide d'un produit virucide nettoyant et désinfectant et aérer l'ambulance
- Finir par une désinfection de l'air ambiant par aérosols désinfectants bactéricides, fongicides et virucides
- Chaque matériel même de petite taille doit être nettoyé comme il se doit avec des lingettes désinfectantes virucides et coronicides avec des gants qui seront jetés
- Procéder à la désinfection totale du brancard même avec utilisation d'un drap à usage unique.
- Chaque lingette et matériel à usage unique dédiés à la désinfection sera éliminé en DASRI.

Evacuation des déchets

L'ensemble des déchets doit être jeté dans une poubelle DASRI.

Lors du déshabillage, l'ambulancier ne mettra pas en contact les zones saines avec les zones contaminées (que ce soit pour le masque, les gants et la tenue).

Pour tous les salariés des transports VSL ou Ambulances	<ul style="list-style-type: none">- Un masque pour chaque patient- Rester vigilant lors de la manipulation des différents documents (gants, gel hydro alcoolique...)- Ne pas prêter son stylo et son flacon de gel hydro alcoolique- Les vêtements de travail sont à changer chaque jour (et entretenus de préférence par une société extérieure)
--	--

DANS LE TAXI

Protection du conducteur

Pour assurer un transport dans les conditions optimales de sécurité dans le contexte de crise sanitaire, le véhicule doit être muni au mieux d'un plexiglass ou d'une paroi transparente (type rideau plastique transparent) rendant étanche les deux zones du véhicule, l'avant et l'arrière.

Avant la prise en charge d'un usager, le taxi doit s'assurer de l'état de santé de celui-ci en rapport avec la crise sanitaire du COVID19 et la présence de SYMPTOMES D'ALERTE même pris isolément :

- Fièvre >38°C
- Toux
- Gêne respiratoire
- Perte d'odorat
- Fatigue brutale
- Maux de tête
- Crampes musculaires

S'il y a suspicion de COVID19 l'usager doit être orienté vers son médecin traitant et rester confiné.

COVID 19

TRANSPORTS

Mise à jour au 27 mars 2020

*en collaboration avec les services de santé au travail
interentreprises de la Région Centre Val de Loire*

Si l'utilisateur ne présente aucun symptôme :

- Faire effectuer si possible à l'utilisateur un lavage des mains complet au savon ou avec une solution hydro alcoolique
- Porter un masque de type chirurgical FFP1 ou FFP2 si à disposition
- Dans la mesure du possible, faire un lavage de main ou se frictionner les mains avec la solution hydro alcoolique entre chaque client
- Aucun usager ne doit s'asseoir à côté du conducteur
- Réduire au minimum les conversations au sein du véhicule
- Exiger un paiement par CB et sans contact
- Ne pas prêter votre stylo ou votre flacon de gel hydro alcoolique

Décontamination du véhicule et des surfaces

- Procéder au nettoyage du véhicule entre chaque client à l'aide d'un spray adapté virucide coronicide, nettoyant et désinfectant aux normes en vigueur
- Porter des gants propres
- Aérer le véhicule le plus souvent possible (fenêtres et portes grandes ouvertes)
- Terminer par la désinfection des poignées de portières et du coffre
- Changer de vêtements de travail chaque jour

Informez vos clients à l'aide d'un affichage des mesures de protection que vous avez mises en place.

RECOMMANDATIONS POUR LES TRANSPORTS EN BUS

Protection des salariés et usagers

L'Arrêté du 19 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 (Transports publics...) impose plusieurs **mesures de prévention**, s'appliquant aux entreprises de transport public (qu'il s'agisse de transports routiers et ferroviaires, guidés ou non) et aux entreprises de transport de marchandises, afin de minimiser les risques de contagion de leur personnel.

« Entreprises de transport public

L'entreprise doit procéder au **nettoyage désinfectant** de chaque véhicule au moins une fois par jour.

L'entreprise doit faire en sorte de **séparer le conducteur des voyageurs**, d'une distance au moins égale à un mètre, et en informer les voyageurs, sauf impossibilité technique avérée.

Dans les véhicules routiers comportant **plusieurs portes** (bus), l'entreprise doit interdire aux voyageurs d'utiliser la porte avant, et leur permettre de monter et descendre par toute autre porte, sauf lorsqu'il est possible de séparer le conducteur des voyageurs d'une distance au moins égale à un mètre.

Enfin, la **vente à bord de titres** de transport, par un agent de l'entreprise, est suspendue. L'entreprise doit informer les voyageurs des moyens par lesquels ils peuvent se procurer un titre de transport.

Par ailleurs, l'entreprise doit **communiquer aux voyageurs**, notamment par un affichage à bord de chaque véhicule, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale (dites « barrières »), définies au niveau national, comportant notamment l'obligation pour les voyageurs de se tenir à au moins un mètre des autres voyageurs.

L'arrêté précise qu'en cas d'**inobservation** de ces dispositions, une **interdiction** de service de transport sur toutes les lignes concernées pourra être prononcée : par le **préfet**, lorsque le service est conventionné avec une région ou Ile-de-France Mobilités ou avec une autorité organisatrice de la mobilité, dans les autres cas, par un **arrêté** conjoint du ministre chargé de la santé et des transports. La **décision** précise le service concerné, les motifs justifiant l'interdiction, sa durée et les conditions et mesures nécessaires pour le rétablissement du service. »

Pour les usagers

Affichage visible des gestes barrières et des procédures présent par la compagnie sur les stations de bus et dans les véhicules

- « **NE PRENEZ PAS DE TRANSPORT COLLECTIF SI VOUS PRESENTEZ LES SIGNES SUIVANTS :**
 - Toux
 - Fièvre
 - Courbatures
 - Perte de l'odorat

- **SE LAVER LES MAINS OU SE LES FRICTIONNER AVEC DU GEL HYDRO ALCOOLIQUE AVANT DE QUITTER SON DOMICILE**
- **SE MUNIR D'UN TITRE DE TRANSPORT AVANT DE MONTER DANS LE BUS**
- **PORTER UN MASQUE ET DES GANTS SI VOUS EN AVEZ**

Pour les chauffeurs

- Porter un **masque**
 - **Les vitres anti-agression des bus sont désormais relevées** pour protéger les conducteurs. S'il n'y a pas de vitres anti agression, équiper le poste du conducteur d'un plexiglas isolant le chauffeur des usagers.
 - Délimiter un **périmètre d'un mètre autour du conducteur** à ne pas franchir, interdire de s'asseoir derrière le conducteur
 - Mettre des bandes pour indiquer aux usagers **les sièges séparés d'au moins un mètre**
 - La **montée s'effectue par l'arrière du bus uniquement**
-
- **AFFICHER DANS LE BUS A PLUSIEURS ENDROITS LES RAPPELS DE REGLES D'HYGIENE :**
 - ✓ Lavage des mains
 - ✓ Solution hydro alcoolique (SHA)
 - ✓ Masque
 - ✓ Distances de sécurité
-
- **LIMITER LE NOMBRE A 5 PERSONNES DANS LES NAVETTES ET 10 PERSONNES DANS LES BUS**
 - ✓ Du SHA est mis à disposition pour friction des mains si contact avec un usager et/ou argent
 - ✓ Faire entrer et sortir les usagers par des issues différentes, de préférence, portes arrières ou latérales, qui sont plus larges
 - ✓ Demander aux usagers entrants de laisser la priorité aux usagers sortants
 - ✓ Se laver les mains à l'eau et au savon et les sécher avec des serviettes papiers jetables à chaque fin de trajet selon les moyens mis à disposition

Entretien du véhicule

- Plusieurs fois par jour, nettoyer à l'aide de lingettes désinfectantes adaptées (virucides), les barres de préhension, les sièges (accoudoirs), les poignées de porte du bus et respecter le mode d'emploi
- Désinfection en entier du véhicule à la fin de la journée. Mettre des gants et un masque pour ce faire
- Vérifier les affichages et les remplacer si besoin.
 - **Si possible mettre sur les arrêts de bus une affiche rappelant les recommandations essentielles** : les signes d'infection, les distances de sécurité, les règles d'hygiène

RAPPELÉZ A L'ENSEMBLE DE VOS SALARIES

- Le respect des mesures barrières
- De ne pas se toucher le visage avec les mains, tant que le lavage avec le SHA n'a pu être fait après un contact
- Les symptômes d'alerte qui, même pris isolément, doivent impérativement imposer le confinement à domicile, et de se signaler à son médecin traitant par téléphone pour une téléconsultation :
 - Fièvre >38°C le matin : préconiser un autocontrôle 2 fois par jour
 - Toux
 - Gêne respiratoire
 - Perte d'odorat ou de goût
 - Fatigue brutale
 - Maux de tête
 - Crampes musculaires